

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

5^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-5-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA DÉLÉGATION À L'ACTION TERRITORIALISÉE

Résumé : Le budget primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée (DAT) prend en compte à la fois les besoins de financement liés à la fin de nos dispositifs en vigueur jusqu'en 2013 (guide des aides, Contrats de Territoire de Vie de première génération...) mais aussi ceux liés à la mise en place des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération. Il s'élève à 6 838 039 € d'AP nouvelles, 2 364 526 € de crédits de fonctionnement et 7 955 453 € de crédits d'investissement.

L'année 2013 a été une année riche d'évolutions dans nos dispositifs d'aide. Forte de l'expérience réussie des premiers Contrats de Territoire de Vie (CTV), notre Assemblée a décidé d'étendre le périmètre de cette contractualisation à la quasi-totalité de nos aides en investissement aux communes et aux EPCI, et à un nombre plus important de dispositifs d'aide en fonctionnement.

Schématiquement, les nouveaux Contrats de Territoire de Vie s'organisent donc en trois enveloppes, aux modalités de fonctionnement différenciées :

- les projets structurants : déjà présente dans la première génération de CTV, cette enveloppe représente une autorisation de programme de 38 841 067 € et une autorisation d'engagement de 8 159 278 €, soit un total de 47 000 345 € sur les trois premières années de contractualisation – hors projets sous maîtrise d'ouvrage départementale. Une révision aura lieu en 2014 puis un autre en 2016. Pour mémoire, l'enveloppe pour les 6 ans s'élève à 101 279 072 €. Les AP, AE et CP pour les projets structurants sont inscrits dans le budget de la DAT et peuvent ensuite être affectés, engagés ou utilisés par les services compétents dans chaque thématique.
- Les projets d'intérêt local : cette enveloppe concerne essentiellement les projets des communes et des EPCI qui relevaient jusqu'à présent du Guide des Aides. Elle est dotée annuellement d'une autorisation de programme, pour l'année 2014 celle-ci s'élève à 6 206 791 €. Les AP et CP relatifs à ces projets figurent dans le budget de la DAT et sont gérés par elle.

- Les secteurs spécifiques : il s'agit des projets relevant des domaines de l'hydraulique, de l'assainissement et de l'eau potable, de la montagne et des EHPAD. Les AP et CP, voire AE, relatifs à ces projets sont inscrits dans les budgets des services compétents et gérés par eux.

Par ailleurs, nous devons en 2014 encore honorer les engagements pris au titre de nos anciens dispositifs : Guide des Aides pour la politique « Patrimoine communal », Contrats de Territoire de Vie de première génération pour certains dossiers qui relevaient déjà de la DAT, voire dispositifs contractuels plus anciens.

1 – Les AP et CP relatifs à nos anciens dispositifs

On trouve à ce titre :

- les crédits relatifs à l'ancienne politique vie locale (dispositif abrogé en 2013),
- les crédits relatifs à l'ancienne politique « patrimoine communal » (dispositif abrogé en 2013),
- les derniers crédits relatifs à notre partenariat avec les grandes villes (dispositif contractuel non renouvelé en 2010).

1-1- Les crédits relatifs à la politique « vie locale » (F231 et F 731)

Afin d'honorer nos engagements pris au titre du dispositif « développement local » dans les Contrats de Territoire de Vie de première génération, il convient de prévoir les inscriptions suivantes :

- en investissement : 224 936 € de crédits de paiement pour les actions de développement local,
- en fonctionnement : 730 320 € pour les agents de développement au titre de l'année 2013 (à l'exception des agents GAL-LEADER, les agents de développement sont payés en année n+1 après examen de leur rapport d'activités) ;

1-2- les crédits relatifs à la politique « patrimoine communal » (F 234)

Au sein de cette politique, deux types de crédits vont devoir être inscrits :

- ceux relatifs aux dossiers relevant du Guide des Aides en vigueur jusqu'en 2013,
- ceux relatifs aux dossiers relevant des Contrats de Territoire de Vie de 1^{ère} génération.

En ce qui concerne les dossiers relevant du Guide des Aides, il est nécessaire de prévoir :

- en AP : 631 248 € afin de permettre l'engagement en CP de dossiers pour lesquels les justificatifs de démarrage d'opération nous parviendront en 2014,
- en CP d'investissement : 1 308 583 €, afin de pouvoir honorer les paiements relatifs à des dossiers déjà engagés ou à engager en 2014.

En ce qui concerne les dossiers relevant des CTV de première génération :

- en CP d'investissement : 184 387 €.

1-3 – Les crédits relatifs à la politique « partenariat avec les grandes villes » (F232)

Afin de pouvoir solder un dossier de la Ville de Mulhouse pour lequel une levée de déchéance triennale va être demandée à la Commission Permanente, il est nécessaire de prévoir des CP d'investissement à hauteur de 169 166,50 €.

2 – Les crédits relatifs à nos nouveaux dispositifs

2-1 – Pour les projets structurants des CTV de deuxième génération (K 211 et suivants et K811 et suivants)

L'inscription d'AP, d'AE et de CP d'investissement et de fonctionnement est nécessaire pour honorer nos engagements contractuels, selon la répartition suivante :

	Répartition d'AP votées en DM2/2013	CP Investissement	Répartition d'AE votées en DM2/2013	CP Fonctionnement
Piémont Val d'Argent Pays Welche	2 610 128,00	109 420,00	1 268 126,00	178 450,00
Colmar Fecht et Ried	4 795 950,00	322 701,00	1 025 955,00	198 854,00
Florival Vignoble Plaine du Rhin	4 682 522,00	707 044,00	830 420,00	134 000,00
Thur Doller	4 508 133,00	547 834,00	1 388 575,00	281 783,00
Région Mulhousienne	14 254 987,00	323 928,00	1 659 000,00	531 300,00
Trois Pays	3 587 283,00	408 459,00	1 153 146,00	135 113,00
Sundgau	4 402 064,00	545 598,50	834 056,00	154 706,00
Total	38 841 067,00	2 964 984,50	8 159 278,00	1 614 206,00

2-2- Pour les projets d'intérêt local des CTV de deuxième génération (K221 et suivants)

L'inscription d'AP et de CP est nécessaire selon la répartition suivante :

	AP	CP Investissement
Piémont Val d'Argent Pays Welche	533 790,00	266 895,00
Colmar Fecht et Ried	1 126 424,00	563 212,00
Florival Vignoble Plaine du Rhin	590 236,00	295 118,00
Thur Doller	598 027,00	299 014,00
Région Mulhousienne	1 506 644,00	753 322,00
Trois Pays	560 912,00	280 456,00
Sundgau	1 290 758,00	645 379,00
Total	6 206 791,00	3 103 396,00

2-3- Pour le réseau des acteurs des Territoires de Vie (F631)

Il est proposé l'inscription de crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 10 000 € se répartissant comme suit :

- 2 000 € catalogues et imprimés
- 1 000 € frais divers
- 7 000 € frais de colloques et séminaires

En 2013, trois rencontres ont été organisées portant sur les thématiques suivantes :

- le Schéma Départemental des Transports ;
- le SIG ;
- la SAFER.

Ces trois rencontres ont réuni 122 participants, avec en moyenne une quinzaine d'agents de développement par rencontre.

En 2014, le Réseau organisera des rencontres sur diverses thématiques avec des visites d'équipements dans les domaines de la stratégie touristique, des sports de nature, de la petite enfance, des déchets.....

Sera mis en ligne l'espace collaboratif, plateforme d'échange créée en interne avec la Direction des Systèmes Informatiques (DSI), à destination des structures intercommunales.

2-4- Pour la rencontre annuelle des Directeurs Généraux des Services, secrétaires de Mairie et d'Intercommunalité (F634)

En raison de l'intense travail de concertation déjà mené dans les Territoires autour de la mise en place des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération, il n'était pas souhaitable d'organiser en 2013 un temps d'échanges supplémentaire. Cependant, celui-ci pourra trouver sa justification en 2014, notamment si les élections municipales à venir entraînent des changements dans les équipes en place dans les communes et EPCI.

Je vous propose donc d'inscrire un crédit de 10 000 € pour l'organisation d'une rencontre avec ces partenaires en 2014.

---000---

En synthèse, il vous est donc proposé, au titre du budget primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée, les inscriptions suivantes :

- politique « vie locale » (F231 et F 631)

- en investissement : 224 936 € de crédits de paiement pour les actions de développement local,
- en fonctionnement : 730 320 € pour les agents de développement au titre de l'année 2013.

- politique « patrimoine communal » (F 234)

- en AP : 631 248 €
- en CP d'investissement : 1 308 583 € pour les dossiers relevant du guide des aides et 184 387 € pour les dossiers relevant des CTV de première génération :

- politique « partenariat avec les grandes villes » (F232)

- en CP d'investissement : 169 166,50 €.

- pour les projets structurants des CTV de deuxième génération (K 211 et suivants et K 811 et suivants)

L'inscription d'AP, d'AE et de CP d'investissement et de fonctionnement est nécessaire pour honorer nos engagements contractuels, selon la répartition suivante :

	Répartition d'AP votées en DM2/2013	CP Investissement	Répartition d'AE votées en DM2/2013	CP Fonctionnement
Piémont Val d'Argent Pays Welche	2 610 128,00	109 420,00	1 268 126,00	178 450,00
Colmar Fecht et Ried	4 795 950,00	322 701,00	1 025 955,00	198 854,00
Florival Vignoble Plaine du Rhin	4 682 522,00	707 044,00	830 420,00	134 000,00
Thur Doller	4 508 133,00	547 834,00	1 388 575,00	281 783,00
Région Mulhousienne	14 254 987,00	323 928,00	1 659 000,00	531 300,00
Trois Pays	3 587 283,00	408 459,00	1 153 146,00	135 113,00
Sundgau	4 402 064,00	545 598,50	834 056,00	154 706,00
Total	38 841 067,00	2 964 984,50	8 159 278,00	1 614 206,00

- Pour les projets d'intérêt local des CTV de deuxième génération (K221 et suivants)

L'inscription d'AP et de CP est nécessaire selon la répartition suivante :

	AP	CP Investissement
Piémont Val d'Argent Pays Welche	533 790,00	266 895,00
Colmar Fecht et Ried	1 126 424,00	563 212,00
Florival Vignoble Plaine du Rhin	590 236,00	295 118,00
Thur Doller	598 027,00	299 014,00
Région Mulhousienne	1 506 644,00	753 322,00
Trois Pays	560 912,00	280 456,00
Sundgau	1 290 758,00	645 379,00
Total	6 206 791,00	3 103 396,00

- Pour le réseau des acteurs des Territoires de Vie (F631)
- en crédits de paiement de fonctionnement : 10 000 € se répartissant comme suit :
 - 2 000 € catalogues et imprimés
 - 1 000 € frais divers
 - 7 000 € frais de colloques et séminaires
- Pour la rencontre annuelle des Directeurs Généraux des Services, secrétaires de Mairie et d'Intercommunalité (F634)
- en crédit de paiement de fonctionnement : 10 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ces différentes politiques.



Charles BUTTNER